

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Francfort, le 21 octobre: Le diplomate russe, M. de Brunow a eu vendredi une longue conférence avec le prince de Metternich.

On écrit de Berlin, 20 octobre: L'archevêque de Dunin est à Colbert, dans la même situation que M. l'archevêque de Cologne lors de sa détention. Il ne peut sortir en voiture, qu'accompagné d'un agent de police spécial, et d'une garde militaire devant sa maison.

On écrit de Munich, 19 octobre: L. A. R. le grand-duc héréditaire de Hesse et la grande-duchesse Mathilde se sont rendus à Tegernsee.

M. le baron O'Sullivan de Grass, envoyé à la cour de Vienne, qui avait eu l'honneur de dîner avant-hier à la table de S. M., s'est également rendu à Tegernsee pour présenter ses hommages à S. M. la reine.

On écrit de Francfort, 22 octobre: Les journaux parlent de négociations qui auraient lieu à Berlin pour l'adjonction du Luxembourg à l'union douanière allemande.

On écrit de Berlin, le 19 octobre: Parmi les nombreux étrangers qui sont actuellement, à Berlin, il y a quelques légitimistes parmi lesquels on distingue les comtes de Polignac et de Bourmont.

La sœur de Mgr. de Dunin est arrivée hier ici. On lit dans la Gazette du grand duché de Hesse: Par décret du 15 octobre, le sous-lieutenant prince Napoléon de Montfort, élève sortant de l'école militaire, vient d'être incorporé à l'état-major général.

Voici la note que la Porte a adressée aux représentants des grandes puissances, dans les derniers jours de septembre, et à laquelle il n'avait pas été répondu le 2 octobre: Dans la note que la Haute-Porte adressa dans le courant d'août aux représentants des cinq grandes puissances elle exprima son désir que, comme les grandes puissances s'étaient chargées de l'arrangement de la question égyptienne, elles aviseraient aux moyens de ramener Méhémet-Ali à son devoir, de le déterminer à rendre la flotte turque, à se désister de ses prétentions exorbitantes, et à lui intimer d'attendre en paix les dispositions qui seraient prises avec la médiation des cinq puissances, et la sanction de la Haute-Porte.

Depuis lors la Porte n'a cessé d'obtenir des preuves de la bienveillance des cinq puissances, elle n'hésite donc pas à rendre pleine justice au bon vouloir de ces dernières, autant qu'elle est éloignée de méconnaître les difficultés nombreuses qu'elles auraient pu rencontrer dans l'accomplissement de leurs généreux desseins.

Néanmoins un mois s'est déjà écoulé, sans que l'accord ménagé, par la Providence divine, entre les cinq puissances eût paru avoir mené en quoique ce soit vers le but qu'on voulait atteindre. Les hautes puissances intervenantes devaient dans leur sagesse reconnue, savoir combien il doit être désirable pour le gouvernement ottoman de voir cesser aussitôt que possible un état de choses qui nuit à la Porte et menace la paix du monde.

attendu qu'il laisse éclater tous les jours de nouveaux germes de désordre et de désunion. L'avènement au trône du sultan Abdul-Medjid a été consacré par un grand acte de clémence, en ce que S. H. accorda au pacha d'Égypte le pardon des fautes qu'il avait commises et lui accorda en même temps l'hérédité pour ses enfants. Le pacha paya ce bienfait de la plus noire ingratitude. Il est généralement connu, que non seulement il s'est refusé à rendre la flotte du grand-seigneur, qui lui avait été livrée par la plus lâche trahison, mais tente encore de révolutionner les pays soumis au sultan, et se conduit en outre de la manière la plus hostile envers la Porte.

S. H. ne persiste pas moins dans ses vues généreuses, et elle est prête à concéder à Méhémet-Ali l'hérédité de l'Égypte

pour ses enfants et de lui faire grâce pour tous les crimes et les actes de rébellion qu'il a commis jusqu'aujourd'hui. Sans ces conditions, le gouvernement de S. H. sera toujours prêt à signer un accommodement avec son vassal. La conduite de ce dernier après la conclusion d'un tel arrangement décidera jusqu'à quel point il sera digne des faveurs ultérieures qui ne devront cependant être considérées que comme des grâces accordées librement par un souverain.

La Haute-Porte prie les cinq représentants, d'exprimer à leurs gouvernements l'espoir qu'à la Porte que les hautes puissances intervenantes prendront les mesures propres à pouvoir amener le plutôt possible la question égyptienne à une solution satisfaisante.

FRANCE. - Paris, le 24 OCTOBRE.

On lit ce soir dans le Moniteur: Le Journal le Commerce annonce que des passeports pour don Carlos auraient été visés pour Strasbourg. Cette nouvelle n'a aucun fondement; il n'a point été délivré de passeports à don Carlos.

Hier, à dix heures du soir, M. Sajou, huissier de la Cour des Pairs, est allé remettre au directeur de la Conciergerie une liste contenant les noms de trente prévenus du procès du 12 mai dont les commissaires instructeurs n'ont pas pu suffisamment constater la culpabilité et qui devaient par conséquent être remis sur le champ en liberté. Le directeur de la prison leur ayant notifié la décision qui venait d'être prise à leur égard, ils l'ont tous instamment prié de leur laisser passer la nuit en prison attendu qu'ils ne savaient où aller coucher.

La mise en liberté de cinquante-sept des prévenus au sujet des affaires du 12 mai, a été ordonnée aujourd'hui. Il en reste cent-dix dont les dossiers ne sont pas encore examinés, mais on prétend que la commission d'instruction réduira à-peu-près à vingt le nombre des accusés que la cour des pairs se réserve de juger.

On annonce ce soir que le pourvoi en grâce formé par le condamné Peytel n'a pas été admis, et que les pièces du procès ont été aujourd'hui même expédiées au parquet de Bourg.

Depuis plusieurs jours, les journaux discutent la question soulevée par la retraite de don Carlos en France. L'interprétant doit-il être mis en liberté? Doit-il être retenu? Tel est le thème sur lequel s'exerce la polémique des feuilles publiques. Jusqu'ici le gouvernement avait gardé le silence. Mais, d'après une note publiée par le Moniteur, il paraît que des passeports sont provisoirement refusés à don Carlos. Le Journal Général approuve la conduite du gouvernement. Voici comment ce journal examine la question relative à l'interprétant:

Le Moniteur Parisien déclare ce soir, qu'il n'a point été délivré de passeports à don Carlos, comme le Commerce l'annonçait ce matin. D'autre part, le Temps, qui paraît recevoir des confidences toutes particulières, disait aujourd'hui: « L'on répétait même ce soir, ce que l'Écho Français annonçait ce matin, que, cédant à une royale volonté, le maréchal Soult lui-même avait fait céder le conseil, et que le départ de don Carlos était décidé. Oui, décidé, mais après la soumission de Cabrera.

A ces opinions vient se joindre le Courrier anglais qui dit: « Nous pouvons annoncer, dans les termes les plus positifs, que le gouvernement français a le projet de retenir don Carlos à Bourges jusqu'à l'entière pacification de la Péninsule. Les cabinets de Berlin et de Vienne ont adressé, à ce sujet, des remontrances au gouvernement français, mais leurs efforts ont été infructueux.

La presse française est d'ailleurs unanime, moins le Journal des Débats, que des passeports ne soient accordés à don Carlos que le jour où Cabrera aura fait ses soumissions à la reine Isabelle II, ou aura traversé la frontière. La question est grave: elle est d'une importance extrême; don Carlos, tout déchu qu'il est, n'en est pas moins, aux yeux du parti légitimiste en Europe, le roi des Espagnes.

Nous savons très-bien que les sympathies des cours absolutistes s'attachent à ce prince; nous savons aussi que MM. de Metternich, Nesselrode et de Werther ne trouveront pas le

sejour de Bourges convenable et digne d'un Bourbon; mais que ces diplomates portent leurs regards vers l'Espagne; qu'ils analysent les germes de désordre qui fermentent en Catalogne, qu'ils passent en revue les 30.000 hommes de Cabrera, tous sans pain, sans vêtement, marchant au combat pour y trouver la mort ou du pain, enfin luttant en désespérés, soutenus par une croyance religieuse et par l'instinct du besoin, alors peut-être, ils comprendront que don Carlos, à Bourges, ne peut quitter ce territoire français qui l'a reçu, non comme émigré, mais comme otage de la paix générale.

D'ailleurs, si ces preuves matérielles ne pouvaient convaincre ceux qui demandent avec tant de zèle et d'ardeur la délivrance des passeports de don Carlos, peut-être la lettre du marquis de Labrador, représentant de Charles V à Paris, exercerait sur leur esprit plus d'influence. A côté de cette lettre, nous pourrions placer l'appel de la princesse exilée à l'épée du vaillant Cabrera; et que répondre à tant de preuves? des théories ne suppléeront jamais les faits. Quoi qu'il en soit, l'Espagne a besoin de paix, et l'Europe est fatiguée de ces querelles domestiques qui ajournent toujours la solution des questions les plus importantes au bonheur et à la prospérité des peuples.

On écrit de Perpignan, 17 octobre: Je m'empresse de vous transmettre les détails qui me sont parvenus hier, au sujet de la prise de Moya et de Castel-Tersol.

Le 10 du courant, à 9 heures du matin, le comte d'Espagne s'est présenté devant Moya, et a sommé la place de se rendre. Les habitants ayant refusé d'ouvrir leurs portes, l'artillerie carliste a canonné les fortifications. La brèche a été bientôt praticable, l'escalade a été aussitôt ordonnée, la ville a été prise d'assaut et tous les habitants ont été passés au fil de l'épée. Une partie de la garnison chrétienne s'était réfugiée dans le couvent des Escolapios (les frères de la doctrine chrétienne), et dans l'église de la ville. Le couvent était assez fort, des murs très-épais protégeaient les soldats qui s'y étaient enfermés. Le comte d'Espagne prévoyant qu'il ne pourrait s'en emparer d'emblée, leur envoya en parlementaire un jeune chef carliste pour leur proposer une capitulation.

Les christinos, dans l'espérance d'être bientôt secourus, retinrent assez long-temps le parlementaire; enfin ils le renvoyèrent. Mais à peine celui-ci avait-il fait quelques pas hors de l'enceinte qu'une décharge générale des christinos l'étendit raide mort. Les carlistes exaspérés coururent aux armes, escaladèrent les murs avec des échelles et, malgré la défense la plus courageuse de la garnison, s'emparèrent du couvent par le toit, et massacrèrent sans miséricorde les trois cents christinos qui s'y étaient réfugiés. Ceux qui s'étaient barricadés dans l'église, voyant que toute résistance était inutile, et craignant de partager le sort de leurs camarades demandèrent à capituler, ce qui leur fut accordé; ils mirent bas les armes au nombre de 150, et furent conduits prisonniers à Berga. La ville fut alors livrée à toute la licence du soldat carliste, qui la saccagea et la brûla en entier.

De Moya le comte d'Espagne se dirigea sur Castel-Tersol. Là il fut reçu par le chef ecclésiastique et les autorités à la tête de la population, qui, craignant le sort de Moya et de tant d'autres lieux, avaient signifié à la garnison chrétienne qu'ils ne voulaient pas se défendre et qu'ils voulaient ouvrir la ville au général carliste. Mais le comte ne se contenta pas de cet acte de soumission; il demanda que l'on fit sortir du village tous les hommes armés: ceux-ci se présentèrent au nombre de 150 à 200. Le comte d'Espagne, après leur avoir fait former les faisceaux, leur dit: Je vous ordonne de rentrer chez vous et de ne vous occuper dorénavant que des travaux de la terre; laissez les armes qui ne sont pas faites pour vous, restez tranquilles et il ne vous sera fait aucun mal.

Pendant les expéditions du comte d'Espagne, le brigadier Ibanès (carliste) surprit une partie de la garnison de Calaf et l'emmena prisonnière à Berga.

Toutes les affaires ont donné un millier de fusils aux carlistes, chose dont ils manquent essentiellement pour armer les nouvelles levées qu'ils ne cessent de faire dans la Montagne.

Enfin l'on m'assure que ces carlistes ont en leur pouvoir, à Berga, environ 1200 prisonniers christinos, et que Cabrera et le comte d'Espagne, ne céderont qu'à la force.

Feuilleton.

THEATRE. - REVUE DE LA SEMAINE.

La semaine qui vient de s'écouler n'a rien offert de bien remarquable à notre théâtre: dimanche a eu lieu la deuxième représentation du Brasseur de Preston, cette gentille musique d'Adam, véritable sœur jumelle du Posillon de Longjumeau.

Lundi nous avons été témoins d'une tentative un peu hardie, faite par une Dlle. Elisa, dans le Maître de Chapelle: cette dame s'étant retirée, nous n'avons pas à nous en occuper; nous demanderons seulement à ce sujet à la direction, comment il se fait qu'elle n'entende pas une artiste avant de la faire paraître sur la scène? Dans la Pie Volante, que l'on donnait aussi, Mme. Biacabe a bien chanté le rôle long et fatigant de Ninette; les chœurs ont été dits avec ensemble et justesse. Mme. Boucher jouait Petit-Jacques; elle a donné dans son duo du 3me. acte une note basse qui lui a valu des applaudissements: nous sommes loin de blâmer les encouragements que l'on accorde aux artistes; nous nous demandons cependant comment, pour une simple note un peu extraordinaire, on applaudit une artiste qui ne paraît pas en général très-capable de tenir son emploi dans l'opéra, et qui d'ailleurs a grand tort de ne jouer que rarement, bien qu'elle soit également engagée comme premier rôle de vaudeville.

Mardi, la Française a été jouée avec beaucoup plus d'ensemble que la première fois: M. Danoreau n'était pas à reconnaître; il a bien dit les différents airs de Fritz et s'y est même fait applaudir. Que ce jeune artiste ne se néglige donc pas: il nous a montré à plusieurs reprises ce qu'il savait faire; qu'il travaille bien ses rôles, et nous ne doutons pas que le public ne lui en tiendra compte. Mlle. Dupuis a assez bien joué le rôle de Henriette.

Jendredi, nous avons revu le Comte Ory, et avec grand plaisir, car son exécution a été de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière. M. Alexan-

dre a bien chanté le rôle du Comte, et il a eu sur ses prédécesseurs l'avantage de le mimer parfaitement. En l'absence d'une 2e chanteuse, notre duc-gazon avait été chargé de représenter Isolier: Mlle. Dupuis a été un page plein de gentillesse et de vivacité; mais son chant a laissé à désirer: M. Bernardet faisait, dans le rôle du gouverneur, son second début comme 1re. basse taille: cet artiste, que nous avions vu pour la première fois dans la Pie Volante, a bien chanté le grand air du premier acte, il l'a parfaitement nuancé. Autant que nous avons pu en juger, nous le croyons bon musicien: sa voix n'est pas d'une grande étendue, surtout dans le haut, elle manque d'éclat, paraît même un peu voilée dans le médium, mais il la conduit parfaitement et de manière à vaincre toutes les difficultés; il paraît aimer les fioritures et caresser souvent la note avec plaisir.

Comme acteur, notre future basse-taille ne paraît pas avoir une grande habitude de la scène, ses gestes sont un peu guindés; du reste ses deux rôles de débuts ne peuvent guère le faire connaître sous ce rapport; nous l'attendrons donc dans un ouvrage plus important. Les chœurs, celui des femmes surtout, ont été bien exécutés; mais pourquoi faire chanter un accessoire par Mlle. Bernard, dont la voix est sans doute encore à venir, tandis que notre troupe compte tant de grandes et de petites utilités.

Le même soir le spectacle a été terminé par le Père de la débutante: nous avons entendu faire la réflexion que le père Gaspard avait bien gagné ses invalides, et qu'il demandait à se reposer un peu.

Vendredi, au théâtre du Gymnase, nous sommes allés rire avec Paul Canut, dans les Gants jaunes et dans les Malheurs d'un joli garçon. Cette bonne charge que nous n'avions pas revue depuis longtemps, et a été jouée avec assez de verve. Nous avons revu aussi avec grand plaisir la jolie comédie, Une faute; le rôle de Léonie a été dit avec noblesse, avec sentiment, par Mme. Danoreau, elle a arraché des larmes à plusieurs spectatrices: nous n'avons qu'un reproche à lui adresser, celui d'avoir peut-être trop étiré son rôle, d'avoir par suite, voulu y mettre trop d'intention, ce qui a rendu son débit un peu lent. Du reste, ce défaut disparaîtra; nous en sommes sûr,

à une 2me. représentation; surtout si, comme nous l'espérons bien, cette artiste est chargée de quelques rôles importants qui puissent occuper ses instans. Eméry a rendu le personnage de Balthazar aussi bien qu'il le pouvait, avec ses habitudes de jouer les comiques; nous croyons que ce rôle de vaudeville doit être joué tout-à-fait au sérieux, il faut y mettre de la bonhomie, mais, si l'on peut s'exprimer ainsi, une bonhomie pleine de noblesse.

Nous ferons remarquer à ce sujet, que dans la distribution des rôles, surtout ceux de vaudeville, on ne doit pas autant s'attacher à l'emploi qu'au physique, aux qualités, aux défauts même que l'on connaît à tel ou tel artiste; sans cela il en résulte parfois des non sens, et c'est ce qui est déjà arrivé cette année.

Pourquoi donc M. Biacabe a-t-il seul le privilège de jouer le vaudeville? le rôle d'Ernest eut certainement beaucoup mieux convenu à M. Laiffite, il est vraiment trop fort pour notre deuxième amoureux, premier au besoin.

Décidément lundi que nous entendrons, au grand théâtre, M. et Mme. Fauchier (Mlle. Guetton) et M. Godefroid le harpiste. Le spectacle sera composé du premier acte de Guillaume Tell, de 25 ans, comédie nouvelle, et du Concert donné par ces artistes. Que ceux qui désirent entendre le chant large et puissant de Mme. Fauchier, le jeu si brillant et si facile de M. Godefroid n'oublient pas de se rendre d'avance au bureau de location.

Les décors du Naufrage de la Méduse sont arrivés depuis deux ou trois jours à Bruxelles; on les a essayés avant-hier au Théâtre de la Monnaie. L'aspect du décor du radeau est, dit-on, d'un effet nouveau, et saisissant; qu'on se figure la scène du Grand-Théâtre, dans toute son étendue, dépourvue de ses coulisses et représentant la pleine mer!... Ce premier essai des décors du Naufrage de la Méduse a été assez heureux pour que nous puissions espérer de jouir de cet opéra dans le courant de la semaine prochaine.

M. Liszt, un des pianistes les plus distingués de Paris, arrivera incessamment à Bruxelles, où on espère qu'il donnera plusieurs concerts.

(Correspondance particulière.)

Le ministre attend avec anxiété des nouvelles du duc de la Victoire dont les succès feraient pencher la balance en faveur du cabinet. On dit que le duc a entamé des négociations avec Forcadell et Llangostera, et l'on attend les plus heureux résultats de ces négociations.

Le bruit a couru en ville, mais nous n'avons pas pu en vérifier l'exactitude que dans une rencontre avec l'ennemi, le général Espartero a été légèrement blessé. On sait qu'une rare intrépidité caractérise ce général qui sût mériter, à la pointe de la bayonnette, le titre de comte de Luchana, en enlevant hardiment les batteries de ce nom. On parle d'une mission importante confiée aux généraux Elio, Vargas et Villaréal par don Carlos, d'accord avec le gouvernement français; ils doivent engager Cabrera et le comte d'Espagne à déposer les armes.

On écrit de Ceuta le 4 octobre : Une felouque venant d'Algésiras est arrivée ici hier avec des dépêches qui annoncent qu'une escadre sarde était arrivée dans la baie de Gibraltar.

Les autorités ont immédiatement pris les mesures nécessaires pour mettre en sûreté la place, cette escadre étant considérée comme ennemie. Plusieurs personnes croient qu'elle vient probablement en faveur de la cause perdue de don Carlos.

L'escadre dont parle la lettre de Ceuta est probablement celle du royaume des Deux-Siciles, qui s'était dernièrement dirigée, comme on sait, vers Gibraltar.

On écrit de Madrid, 17 octobre : Dimanche dernier, 15 courant, S. M. la reine Isabelle II et l'infante Louise Ferdinande, sa sœur, ont reçu le sacrement de la confirmation dans la chapelle du palais, des mains du patriarche des Indes, qui était assisté de S. M. la reine régente, des officiers du palais, etc., etc. Avant de recevoir la confirmation, S. M. la reine a fait sa première confession.

Les débats sur les fueros au sénat, et sur la rédaction de l'adresse à la chambre des députés vont commencer.

La chambre des députés a adopté le rapport de la commission statuant que le gouvernement devra faire venir à Madrid, le député Alvarez, nonobstant l'arrestation préventive de ce député pour délit politique.

Voici le projet d'adresse de la chambre des députés en réponse au discours de la couronne :

Madame, Dans ce moment solennel où V. M. daignait adresser la parole aux cortès à l'ouverture de la présente législature, les factieux après avoir fait pendant six ans la guerre au gouvernement constitutionnel, déposaient les armes au pied des montagnes de Bergara. Cet événement si extraordinaire, à l'occasion duquel le congrès a félicité spontanément et à l'unanimité V. M. le jour même de sa constitution définitive, a changé heureusement la face des affaires publiques.

Une adresse qui se référerait entièrement à la situation antérieure ne s'accorderait pas avec l'aspect flatteur que présente la chose publique; et il n'a pas dépendu du congrès de devancer ce moment comme il l'aurait désiré. C'est pourquoi, il s'est engagé de la manière la plus solennelle dans le message qu'il a adressé à V. M., à donner la préférence sur toutes les autres affaires, à la loi si importante concernant les fueros des provinces Basques et la Navarre. Cette promesse a été fidèlement remplie, et V. M. et l'Espagne entière pourront décider, en se rappelant la séance à jamais mémorable du 7 décembre, si, en réglant une affaire si grave, les députés de la nation se sont conduits avec la générosité qu'ils avaient immédiatement annoncée.

Après cela il ne reste au congrès d'autre devoir à remplir que de renouveler à Votre Majesté, indépendamment du profond respect dû à sa personne, l'expression de ses vœux les plus sincères pour la consolidation de la paix et des institutions libres que la nation s'est données.

En observant fidèlement la constitution qui est la loi commune de tous les sujets et des pouvoirs de l'état, en consolidant et en continuant les réformes compatibles avec son esprit, en adoptant les lois organiques nécessaires pour que les principes posés dans la loi fondamentale reçoivent une application utile et immédiate, et en examinant avec le désir d'améliorer la condition du peuple qui a fait tant de sacrifices à notre époque, les projets qui seront présentés, le congrès croit qu'il contribuera autant qu'il dépend de lui à la félicité de la nation et à l'éclat du trône qui trouvera toujours son plus ferme appui dans la gratitude des Espagnols amis de la constitution qui l'ont défendue avec tant de loyauté et la défendent constamment.

Mais qu'il soit permis au congrès d'ajouter que pour le salut de l'état, il est indispensable d'adopter dans l'administration publique une marche toujours juste et entièrement conforme à la loi fondamentale et à son véritable esprit, parce que sans cette condition la nation ne pourrait avoir confiance dans son gouvernement, la grande œuvre de la pacification du royaume ne pourrait s'achever, ni nos institutions se consolider.

MM. Sancha et Olozaga, membres de la commission de l'adresse, déclarent que bien qu'ils aient signé le projet, ils auraient désiré que le dernier paragraphe fût détaché. Ils s'expliqueront sur ce point lors de la discussion. (El Piloto.)

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 25 octobre :

La commission chargée de présenter au roi la liste des candidats à la deuxième chambre des états-généraux a été reçue ce midi par S. M., qui a répondu qu'elle s'occuperait de suite du choix à faire par elle, afin que les travaux intéressants de la chambre puissent commencer immédiatement. En conséquence M. Van Swinderen van Rensuma a été nommé président. Demain, la chambre nommera les membres des sections et une commission de cinq membres pour la rédaction du projet d'adresse en réponse au discours du trône.

On écrit de La Haye, 24 octobre :

On lit dans le Handelsblad : Nous apprenons avec certitude que le Roi a reconnu le gouvernement de la reine Isabelle II d'Espagne.

La première Chambre des Etats-généraux a commencé avant-hier ses travaux. On a examiné les titres de MM. le baron Chassé et Van der Hoop et, ces titres ayant été trouvés en règle, les nouveaux membres ont pris séance.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 25 octobre.

Le roi est, dit-on, attendu à Bruxelles, de retour de son excursion en Allemagne, pour le samedi 2 novembre.

S. M. le roi, à qui M. Tirelli, réfugié italien, demeurant à Liège, a fait hommage de sa traduction italienne de l'Histoire de la révolution belge de M. Nothomb, vient de lui faire remettre, par son secrétaire chargé de la liste civile, une somme de trois cents francs.

Jusqu'ici il ne devait être délivré aux voyageurs des convois partant de l'ouest et de l'est, en coïncidence à Malines avec des convois d'une autre classe, que des bulletins pour Malines. Cette mesure a été révoquée, et il se distribue maintenant aux voyageurs des coupons pour la destination où ils désirent se rendre. Toutefois, en cas de retard de l'un des convois en coïncidence à la station centrale, il n'est point pour cela accordé de convois spéciaux et les coupons ne sont valables que pour le convoi suivant.

Nous apprenons que M. Aerts, notre jeune compatriote, si connu par son beau talent sur la flûte, vient d'arriver en notre ville, de retour de son voyage de France et d'Italie. Les amateurs de musique espèrent que ce jeune virtuose leur accordera quelques-uns de ses moments précieux et les fera jouir d'un beau et bon concert. Puisse leur vœu se réaliser.

Il se commence en ce moment dans la commune de Molenkeek une construction fort utile. C'est un pavé de huit mètres de largeur qui part de la station et va aboutir par les glacis à la porte de Laeken, ce qui remédiera à l'encombrement qui se renouvelait à chaque instant dans la rue de l'Harmonie. Ce travail est exécuté à frais communs par le ministère des travaux publics et par l'administration communale; on le réclamait vain depuis plusieurs années.

Bruxelles, le 25 octobre. — (5 heures). — Les nouvelles et la cote de Paris, connues à l'ouverture de la bourse; ont arrêté le mouvement de baisse sur l'actif espagnol. Les affaires ont été nombreuses et importantes; on s'attendait au démenti officiel relatif aux passeports de don Carlos, annoncé depuis hier par des lettres particulières, et comme c'est sur ce fait que repose la reprise de Paris, nos cours n'ont pas suivi la même progression. On cote 25 5/4 A. 7/8 P., pour fermer 25 5/4 5/8; primes à un mois 28 1/4 dont 1 P. Coupons 25 5/4.

Les valeurs nationales sont très calmes. Fonds de l'Etat; dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4, 5 p. c. 101, 4 p. c. 92 5/4 P., 5 p. c. 71 1/4. Société Générale Titres en nom n. 755, Société de Mutualité 1022 50 (102 1/4) P., 1020 (102) A., Banque de Belgique 70750 (70 5/4); ces titres ont encore obtenu 5 fr. [1/2 p. c.] de hausse à la dernière bourse de Paris; Société de commerce 1140 114 A.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES. L'huile était assez ferme, peu de vendeurs; tourteaux de colza recherchés d'ordinaire de lin faibles.

Amsterdam, 24 octobre. (5 heures.) Par suite de la cessation des ventes et la présence de quelques acheteurs nos fonds se sont raffermis et les prix sont en général plus élevés qu'hier; les opérations ont néanmoins été assez restreintes. Les intégrales sont montées à 51 15/16 et les actions de la Société de commerce à 172. Les cours d'Anvers des fonds espagnols étant assez fermes, malgré la nouvelle baisse de Paris ces fonds ont été recherchés par suite de quelques achats importants. Les autres fonds étrangers sont restés sans affaires et sans variations marquées.

Dette active 2 1/2 p. c. 51 5/8 7/8 15/16 7/8, 5 p. c. 99 5/8 15/16, billets de chance 24 1/2 5/8 11/16, syndicat 4 1/2 p. c. 92 1/2 5/4; société de commerce 171 1/2 172 1/8 172 à 172 1/8; Arduin 26 25 11/16 15/16 26 à 11/16, coupons 24 25 15/16; brésiliens 74 1/8.

LIÈGE, LE 26 OCTOBRE.

ELECTIONS.

Fidèles aux principes que nous avons exposés, et guidés par cet esprit d'ordre et de modération qui nous ont toujours dirigés, dans les différentes luttes électorales auxquelles nous avons pris part, nous présentons avec confiance aux électeurs, la liste des candidats suivants, qui ont déjà obtenu, dans plusieurs réunions préparatoires, un nombre imposant de suffrages honorables.

Ce que nous avons recherché avant tout, c'est de faire triompher, autant que possible, les opinions modérées, quelle que soit leur nuance, persuadés que, dans tous les rangs et dans toutes les conditions, se trouvent des hommes recommandables et aptes à bien administrer les intérêts de la commune.

Un point essentiel, et que nous n'avons pas perdu de vue non plus, dans le choix des candidats sur lesquels nous appelons l'attention des électeurs, c'est la nécessité d'apporter une économie sévère dans la disposition et l'application des deniers de la commune, de réduire les dépenses, de modifier le tarif des taxes, et de combler le déficit qui existe aujourd'hui dans la caisse communale, sans qu'on ait besoin de recourir à de nouvelles charges.

L'administration actuelle a laissé beaucoup à désirer. Elle n'a pas réalisé toutes les améliorations qu'on était en droit d'attendre d'elle. Entraînée, même avec des intentions louables, dans des dépenses excessives, elle a obéré la ville, sans utilité réelle; presque tous les grands travaux qu'elle a projetés ou entrepris, ont avorté, et plus d'une fois elle s'est gravement trompée dans l'emploi des moyens adoptés pour parvenir à l'exécution de ses plans. Elle a voulu faire trop et trop vite, et elle n'a pas toujours consulté ses forces et les ressources de la ville.

Il nous parait donc qu'il est indispensable d'introduire, dans le conseil, quelques éléments nouveaux, de la renforcer par l'adjonction d'hommes honorables qui ont pris l'engagement formel d'être économes, prévoyants, et d'améliorer, autant que possible, notre situation financière. Comme nous avons cru trouver, dans les candidats que nous présentons, toutes les garanties qu'on peut exiger, sous ce rapport, nous les recommandons vivement aux suffrages des électeurs, sans vouloir toutefois leur imposer nos choix.

- Voici donc, par ordre alphabétique, la liste de nos candidats: Bertrand (Regnier), avoué en 1re instance. Capitaine, conseiller sortant. Constant, id. Dandrimont-Demet. De Longrée-Verdhois, avocat. Despa, conseiller sortant. Dethier, échevin. Devandre, avocat. Dognée-Devillers, id. Hanquet, conseiller sortant. Hurault, docteur en médecine. Pirlot-Terwagne. Renoz, notaire.

On se convaincra, en consultant cette liste, que nous n'avons nullement obéi, en l'adoptant, à des considérations exclusives et intolérantes, et que nous avons su rendre justice aux hommes modérés de tous les partis; on verra encore que nous n'avons oublié, dans notre liste, aucune profession libérale. Elle se compose d'industriels, de négociants, de propriétaires, de juriconsultes, et d'un docteur en médecine. Tous les intérêts y sont donc représentés sur une échelle aussi large que le permet le nombre des conseillers à élire.

Enfin, aucun quartier de la ville n'a été frappé d'exclusion. Chacun d'eux y compte des représentants. C'était justice. Pour faire prévaloir les intérêts généraux de la commune, il fallait nécessairement que les intérêts de chaque quartier pussent être convenablement défendus.

C'est aux électeurs maintenant à faire le reste et à remplir aussi consciencieusement leurs devoirs que nous avons cru remplir les nôtres en facilitant leur tâche par la présentation de candidats qui tous ont des titres réels à leur estime. Nous n'avons qu'un seul but, qu'un seul désir: c'est de contribuer, autant qu'il est en nous, à la prospérité de la ville par le choix judicieux d'hommes sincèrement dévoués à ses intérêts et prêts à les défendre dans toutes les occasions.

Nous apprenons, avec la plus vive satisfaction, qu'un grand nombre d'élèves se font inscrire journellement à notre université. Le chiffre des inscriptions, parmi lesquelles on compte beaucoup de nouvelles, est de 250, et tout porte à croire qu'il atteindra le nombre de 300 avant la fin de l'année.

Nous n'avons jamais désespéré de l'avenir de notre université. Nous avons toujours pensé qu'elle soutiendrait la concurrence avec avantage, et que les élèves ne lui feraient point défaut. Nous sommes heureux de voir aujourd'hui nos prévisions se réaliser en partie. Pourquoi d'ailleurs en serait-il autrement?

Notre personnel enseignant ne le cède en rien à ceux des autres universités, tous les cours, prescrits par la loi sont très-régulièrement donnés, et assez régulièrement suivis par les élèves. Les professeurs, nous pouvons l'ajouter, font preuve, dans l'exercice de leurs fonctions, d'un zèle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge.

Le temps est venu, espérons-nous, où l'on rendra à notre université la justice qui lui revient, et où l'esprit de partialité hostile, dont quelques pères de famille étaient imbus, fera place à des sentiments mieux raisonnés. On finira par se convaincre que les études qu'on fait à Liège sont aussi fortes que celles qu'on fait ailleurs, que les jeunes gens, dans leur conduite privée, sont tout aussi réglés que ceux qui fréquentent les autres établissements d'instruction supérieure, et enfin que, sous le rapport des doctrines, aucun père de famille ne saurait redouter l'influence de celles qui sont enseignées à notre université.

Nous appelons l'attention de M. le ministre des travaux publics sur les dégradations que présentent les pentes du déblai au sortir de Louvain. Des éboulements sont imminents, et si l'on tardait à réparer les dégâts, de graves accidents pourraient survenir à la suite des pluies d'hiver. Qu'on mette donc à profit les derniers beaux jours d'automne, afin de ne pas être surpris par la mauvaise saison, qui rendrait les réparations très-difficiles.

Nous apprenons que les agents de l'autorité compétente ont déjà commencé la tournée d'inspection des poids et mesures employés par les commerçants. Il est urgent que ceux qui auraient négligé de soumettre lesdits poids et mesures au contrôle du vérificateur s'empressent d'accomplir cette formalité.

Nous apprenons que le premier escadron du 1er régiment de lanciers viendra tenir garnison à Liège, et qu'il partira de Malines le 28 de ce mois. Il sera caserné aux Ecoliers.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Liège, en date du 16 octobre 1859, le sieur Reul, huissier près le tribunal de première instance de Liège, a été nommé syndic des huissiers de l'arrondissement de Liège pour l'année judiciaire de 1859 à 1860.

On écrit de Roulers, 22 octobre :

C'est la pleine saison des derniers approvisionnements de beurre; les marchés tendent encore à la hausse. Les marchands étrangers commencent à fréquenter le marché de Roulers. Le prix moyen a été cette fois de 20 sous le kilog.

Les merceriaux offriront probablement une baisse cette semaine. A Roulers le prix des grains a fléchi sensiblement. Les gens de la campagne assurent que, malgré les belles apparences de la moisson, le produit de la récolte est peu au-dessus de la moyenne. Ils croient que les orages survenus pendant la floraison des blés ont rendu les apparences trompeuses.

La récolte des pommes-de-terres rassure un peu les gens de la campagne. Elle est fort satisfaisante en général, les terrains humides seuls donnent un résultat médiocre.

On écrit de Diest, le 24 octobre :

M. le général baron Hurel, chef de l'état-major-général de l'armée, est arrivé cet après-dîné en cette ville. Il a visité les travaux de fortifications avec le major du génie De Lannoy. Il part demain pour le camp et repassera par Diest pour retourner à Bruxelles.

VILLE DE LIÈGE. — Elections communales.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle à MM. les électeurs que c'est le Mardi 29 de ce mois, à dix heures du matin, qu'il sera procédé à l'élection de treize conseillers communaux en remplacement des membres dont les fonctions expireront le 1er janvier 1860. (Ces membres sont rééligibles en vertu de l'article 54 de la loi.)

Messieurs les électeurs sont en conséquence invités à se rendre dans leurs sections respectives au jour et heure ci-dessus indiqués.

Les bureaux sont divisés en cinq sections, dont la première composée des électeurs du quartier du Sud inscrits sous la lettre A inclus J, se réunira à l'Hôtel-de-Ville (bureau principal).

La seconde comprend les électeurs du même quartier à partir de la lettre K jusqu'à la fin de la liste. Elle siégera à l'Université.

La 3me., électeurs du quartier de l'Ouest, à l'ancienne église de Ste-Ursule.

La 4me., électeurs du quartier du Nord, à la salle dite Halle des Drapiers.

La 5me., électeurs du quartier de l'Est, au local de l'école communale au ci devant Couvent des Récollets.

A l'Hôtel-de-Ville, le 25 octobre 1859.

Le bourgmestre, J. J. Tilman.

Par le collège, le secrétaire, Demany.

ANNONCES.

A l'occasion de la fête à XHOVEMONT, BAL dimanche et lundi 27 et 28 courant, chez ANDRÉ THONARD.

DIMANCHE 27 courant, ON JETTERA UNE ROUE d'OIES, chez la veuve BARBIER, rue Grand-Jonkeux, à Fragnée, n. 919.

DIMANCHE ET LUNDI, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS, chez DEBEUR, faubourg St.-Gilles.

On a PERDU un fort CHIEN NOIR avec deux taches jaunes sur la tête, la gueule assez longue, la queue coupée. Récompense à qui le ramènera faubourg Vivegnis, N. 270.

On a PERDU une BOURSE EN PERLE contenant environ 35 frs., depuis le faubourg St-Laurent en descendant le thier sur la Fontaine et se dirigeant sur l'Hôtel-de-Ville par le quai de la Sauvenière. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre chez M. ALBERT, pharmacien, rue Souverain-Pont, le contenu sera la RECOMPENSE.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

Un PROFESSEUR, établi rue Chaussée-des-Prés, N° 550, donne, en ville et chez lui, des Leçons de Latin, de Français, de Calcul, de Tenue des Livres, de Dessin et d'Ecriture. On y reçoit des pensionnaires.

Huitres anglaises et Saumons frais et fumés, chez L. ANDRIEN fils.

Les personnes qui ont des CHÈVRES à faire saillir peuvent s'adresser rue de la Chatne, devant St-Thomas, N. 50, à Liège.

A VENDRE ou A LOUER, en une seule ou en deux parties, UNE MAISON AVEC JARDIN. S'adresser rue Agimont, n. 524.

A LOUER pour le 25 DECEMBRE prochain, une MAISON, n. 758, faub. Hocheporte. S'adresser n. 781 même rue.

Une DEMOISELLE Allemande, parlant bien le français, désire se placer en qualité de FILLE DE BOUTIQUE, dans une maison de commerce d'épicerie. S'adresser rue Verdbois, n. 360.

Etude de M. Louis DEJAER, légiste, rue Fond St-Servais, n. 2, à Liège.

A VENDRE de gré-à-gré une bonne MAISON propre au commerce, située à Liège, rue Potière, n. 747, pour en avoir immédiatement la jouissance.

A LOUER ACTUELLEMENT UNE JOLIE MAISON DE COMMERCE, avantageusement connue et entièrement rafraîchie, située rue Vinave-d'Ile, n. 615-6 nouveau. S'adresser même rue, n. 606-24.

Vis-à-vis l'église St-Gilles, QUARTIER avec la jouissance d'un jardin, à LOUER de suite à un prix-avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille.

Le Propriétaire des BAINS de l'Hôtel du Pavillon Anglais, à Liège, à l'honneur de PRÉVENIR le public, que SES SALLES DE BAINS, sont très-bien chauffées, et sans augmentation de prix, tout l'hiver.

Les personnes qui désireront prendre des QUARTIERS d'HIVER, sont prévenues qu'ils s'en trouvent de très-commode audit hôtel, il y a écuries et remise.

A LOUER

GRANDE ET BELLE MAISON, CONSTRUITE A NEUF, Sise à la station du chemin de fer, à Waremmes, pouvant servir d'Hôtellerie ou de Café.

S'adresser au notaire HOUSSA, ou à M. LOUIS, propriétaire à Grandaxhe.

A VENDRE une petite MAISON avec JARDIN de 15 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille.

S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A VENDRE ou à LOUER une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège.

S'adresser au bureau de la Banque Liégeoise, place St-Denis, de 8 à 1 heure.

Vente de Bois.

LE JEUDI 7 NOVEMBRE 1859, à 10 heures du matin, M. VARLET, notaire à Soumagne, VENDRA en hausse publique, environ 70 MARCHÉS DE PEUPLIERS DE CANADA et AUTRES ARBRES au nombre desquels se trouvent quatre beaux chênes et plusieurs frênes, croissant dans les propriétés de M. Alex. Dery, situées à Soumagne, en lieu dit Werihet, occupées par les sieurs Ledent et Monseur.

La vente se fera aux pieds des arbres.

Les amateurs sont priés de se réunir chez le fermier Ledent.

MARDI, 5 Novembre 1859, à 2 heures précises de relevée, la SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE DE GOSSON ET LAGASSE exposera en VENTE aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont,

une terre à labour

de 109 ares, située en lieu dit Chantraine, commune de Grâce-Montegnée, tenant à M. Mottart et au chemin.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire, ou en celle de M. Louis DEJAER, légiste, rue Fond St-Servais, n. 2, à Liège, dépositaire des titres de propriété.

COURS DE SOLFÈGE (MUSIQUE.)

M. Etienne SOUBRE, Professeur-adjoint au Conservatoire Royal,

OUVRIRA LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN, UNE CLASSE DE SOLFÈGE

Les leçons se donneront les Mardi, Jeudi et Samedi de 6 à 7 heures du soir, dans une des salles de l'Institution de MM. Lenoir et Malchair, place St-Jean.

La durée du cours sera de six mois et comprendra l'étude de la première partie des solfèges de Garaude.

On peut s'inscrire dès-à-présent chez M. SOUBRE, rue de l'Université, n. 5.

La rétribution trimestrielle est fixée à 20 fr. payables d'avance

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Qui aura lieu le 50 Courant, sur Avroy, n. 615, dix heures du matin, elle consiste en secrétaire, table de nuit, commode en acajou, garde-robe en chêne, table ronde à coulisse, quantité de cheminées de salon, tranches et pavés en marbre, pierres de taille et autres objets. — Au comptant.

Les syndics à la faillite d'Elisabeth SOMMER, invitent les CRÉANCIERS mis en demeure, à comparaitre le 5 novembre prochain, 9 heures du matin, au local des audiences du tribunal de commerce, à Liège, pour faire procéder à la vérification de leurs créances.

Ceux qui n'ont pas remis leurs titres de créance, sont invités à les remettre huit jours au moins avant celui fixé pour la vérification. Liège, le 7 octobre 1859.

A SURENCHÉRIR D'UN 20,

Jusqu'inclus le 31 DE CE MOIS à midi, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège,

UNE MAISON,

très-spacieuse et solide, y située, rue sur Meuse-à-l'Eau, n. 20-944, formant deux corps de bâtiments entre les rues de la Botte et de la Rose et dont le bas comprend deux grands magasins, bureau, salle, cuisine, lavoir avec deux pompes et écurie, ADJUGÉE A 25,000 FRANCS.

MERCREDI, 30 OCTOBRE 1859, A MIDI PRÉCIS, ET

LE LENDEMAIN, A NEUF HEURES,

Dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy, ON VENDRA UNE

QUANTITÉ DES PLUS CONSIDÉRABLES

DE BOIS SCIÉS,

SAVOIR :

Une très-grande et très-belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuillots de chêne de toute longueur, jusqu'à 20 pieds, dont la majeure partie est fort sèche, propre à employer de suite; une quantité extraordinaire de wères, terrasses et posselets, de planches, quartiers, barreaux et horrons de hêtre, et de planches et lattes de bois blancs; une grande partie de beaux horrons de chêne, de sapins du nord, de bouleau et de frêne, de 1 1/2-2-5 pouces, propres au charbonnage; une très-grande quantité de belles planches de sapins du nord; belles jantes et douves; etc., etc. ARGENT COMPTANT.

VENTE PAR LICITATION

DE Capitaux et Rentes.

MERCREDI 30 OCTOBRE 1859, à dix heures du matin,

LE NOTAIRE PARMENTIER,

ADJUGERA PUBLIQUEMENT

en son étude, place du Théâtre, à Liège, SANS RESERVE DE SURENCHÈRE :

1° 650 francs de RENTE privilégiée, au capital de 15,000 fr. due par la veuve de Pierre Rosa et ses enfants, de Liège.

2° 170 francs 18 centimes de RENTE au capital de 4,862 fr. 29 centimes, due par MM. Degrady de Horion et sœurs.

3° 129 francs 67 centimes de RENTE privilégiée, au capital de 5,241 francs 75 centimes due par le sieur J. J. Nizet de Limbourg.

S'adresser audit notaire PARMENTIER, dépositaire des titres.

A VENDRE

POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE,

UNE

Belle Maison Neuve,

A PORTE COCHÈRE,

très solidement bâtie et fraîchement décorée, située rue Larnelle, près de l'église de St-Jean-en-Ile, à Liège, consistant : en salons, place à manger, cabinet, office, lavoir citerne et caves dessous; 2 salons et 2 cabinets au 1er. étage, 4 pièces au second et grenier au-dessus. Chacune des pièces du rez-de-chaussée et des étages est garnie d'une cheminée en marbre. Une grande cour derrière, au fond de laquelle il se trouve une écurie pour 5 chevaux et une remise pour trois voitures avec chambres de domestiques et grenier à foin au-dessus.

Et une MAISON joignant à la précédente, pouvant, par sa construction, y être réunie à peu de frais, consistant en 2 pièces au rez-de-chaussée, cave et office dessous, 4 pièces aux étages et grenier au-dessus.

S'adresser pour voir ces immeubles à la maison n. 9, rue du Pot-d'Or, et pour connaître les prix et conditions au notaire BIAR, place St-Paul, n. 62, à Liège.

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE.

Mercredi 27 Novembre 1859, à 5 heures précises de relevée,

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

Mettra en adjudication publique au rabais, par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la Fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1840 :

1° La viande en un seul lot.

2° La bière idem.

3° Le vinaigre idem.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges, tous les jours de 9 à 5 heures.

Le soumissionnaire du vinaigre devra joindre à sa soumission, un litre de vinaigre pour échantillon.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

PROGRAMME

DU

CONCERT qui sera donné au Théâtre Royal, le 28 octobre.

1^{re} PARTIE.

1. Ouverture de l'Ambassadrice.
2. Souvenir d'Anna Bolena, fantaisie pour le piano, composée et exécutée par Mme. Benoit Fauconnier.
3. Air de *Buondelmonte*, de Donizetti, chanté par Mme. Fauconnier.
4. Grande fantaisie pour la harpe sur des thèmes écossais, composée et exécutée par M. Félix Godefroid.

2^o PARTIE.

1. Variations brillantes pour le piano sur un thème de Bellini, composées et exécutées par M^{me}. B. Fauconnier.
2. Romances nouvelles chantées par Mme. Fauconnier.
3. Introduction et variations, sur la romance de l'Eclair d'Halévy, composées et exécutées par M. Félix Godefroid.
4. Grand air chanté par Mme. Fauconnier.

Petit Coke à Vendre.

Le receveur des domaines est chargé de VENDRE de gré-à-gré la quantité d'environ 500 hectolitres de PETIT COKE provenant de l'exploitation du chemin de fer, et déposée à la station d'Ans.

Les personnes qui voudraient l'acheter, soit en totalité, soit en partie, sont invitées à remettre dans la huitaine leurs soumissions cachetées au bureau dudit receveur, en Potière, n. 751.

Liège, le 25 octobre 1859.

VENTE

DE

TROIS MAISONS

SITUÉES A LIÈGE,

SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 4 NOVEMBRE 1859, à 2 heures de relevée, Il sera procédé,

En l'étude de M. LAMBINON, notaire à Liège, à la vente aux enchères publiques :

1. d'une Maison,

cotée 258, avec un petit jardin derrière située sur les Fossés au commencement du faubourg Vivegnis, à Liège, joignant à MM. Levieux et Houtain.

2. d'une autre Maison,

portant le n. 422, située en Pourceaurue, à Liège, joignant du levant et du midi à M. Vandenstein de Jehay, du couchant à Mme. Beckers née Deponthiere.

3. d'une autre Maison,

cotée 272, avec une petite cour située à Liège, rue de la Chaîne, tenant à M. Palante.

S'adresser audit M. LAMBINON, dépositaire des titres de propriété qui offrent toutes les garanties désirables.

VENTE

D'UNE BELLE ET

VASTE PROPRIÉTÉ,

FAUBOURG D'AVROY.

LE 8 NOVEMBRE, à 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, devant monsieur le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est, en son bureau rue Neuve derrière-le-Palais.

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DU

COUVANT DES EX-CELESTINES,

situé à Liège, faubourg d'Avroy, dépendant de la succession de feu monsieur Laurent A. J. Rodberg.

Cette belle et grande propriété se compose de vastes bâtiments, une saline, de grands jardins, le tout d'une contenance de 2 hectares environ, par sa situation au bord de la Meuse et à quelques pas de la station du chemin de fer, elle convient à tout établissement industriel, elle longe sur toute son étendue la rue Jonckeu et se couvrira nécessairement par la suite d'habitations.

Elle sera divisée de la manière suivante :

1^{re} lot. Le premier lot comprendra la saline, les bâtiments où elle exploite, les machines qui servent à la fabrication et tous les ustensiles nécessaires à cette exploitation, la grande cour d'entrée une autre grande cour derrière.

2^{me} lot. L'ancien couvent des Célestines et une portion de 4451 mètres carrés de jardin, situés derrière ce couvent.

3^{me} lot. Un vaste terrain longeant la rue Jonckeu et une nouvelle rue que les héritiers de monsieur Rodberg abandonnent à la ville, ce lot contient 2550 mètres.

4^{me} lot. Un vaste TERRAIN longeant la nouvelle rue sur toute son étendue et la rue Jonckeu sur une largeur de 45 mètres 70 centimètres. Ce lot contient 5570 mètres.

5^{me} lot. Une MAISON située à Liège, faubourg d'Avroy, N. 655.

6^{me} lot. Une MAISON située même rue, N. 657.

7^{me} lot. Une MAISON située même rue, N. 658.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M. RENOZ, notaire, dépositaire du plan de la dite propriété.

VENTE D'UNE BELLE Maison de Campagne, DE DEUX FERMES,

PLUSIEURS PIÈCES DE TERRE ET PRAIRIES, SITUÉES SUR LES COMMUNES DE RETINNE, AYEVEUX, FLÉRON, OLNE ET AUBEL.

Le 11 Novembre 1859, 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ, Par le ministère de M^r RENOU, notaire à Liège, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau rue Neuve derrière le Palais,

ALA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, Dépendant de la succession de feu M. L. A. J. Rodberg.

- 1^o Une belle MAISON DE MAITRE et une FERME composée de vastes bâtimens d'exploitation en très-bon état, situées commune de Retinne, sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, occupées, la maison de maître par M. Delcour, et la ferme par M. Magnée.
2. Un JARDIN contenant 8 ares 85 centiares, n^o 167 du cadastre.
3. Une PRAIRIE contenant 10 ares 96 centiares, n^o 165.
4. Une BELLE PRAIRIE, contenant 25 ares 54 centiares, n^o 168.

- 1^o Une PRAIRIE contenant 58 ares 40 centiares, n^o 11 du cadastre d'Ayeneux.
2. Un JARDIN contenant 8 ares 50 centiares, n^o 12.
3. Une PRAIRIE contenant 29 ares 50 centiares, n^o 13.
4. Une PRAIRIE contenant 15 ares 97 centiares, n^o 14.
5. Une PRAIRIE contenant 47 ares 07 centiares, n^o 15.

Les biens compris dans ce lot sont situés commune d'Ayeneux et forment la séparation de cette commune avec celle de Retinne, ils ne font qu'un ensemble avec le premier lot et sont exploités par le sieur Magnée. Les premier et second lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

5me. lot. Une PRAIRIE située en partie sur la commune de Retinne et partie sur la commune de Fléron, contenant un hectare 50 ares 52 centiares, en lieu dit Pré Maghin, longeant la route de Liège à Aix-la-Chapelle et portant sur la commune de Retinne le numéro 199 du cadastre et sur celle de Fléron le n^o 540.

4me. lot. Une PIÈCE DE TERRE, située commune de Retinne, joignant la prairie ci-dessus désignée, en lieu dit Fond de Boy, contenant 59 ares 84 centiares et portant le n^o 204 du cadastre.

5me. lot. Une PIÈCE DE TERRE située commune de Fléron, joignant celle comprise sous le quatrième lot, en lieu dit Fond de Boy, contenant 2 hectares 27 ares 90 centiares et portant le n^o 365 du cadastre.

Les 5me., 4me. et 5me. lots, n'en forment qu'un ensemble, seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot; ils sont exploités par le sieur Magnée.

6me. lot. Une FERME située commune d'Ayeneux, en lieu dit sur Hauteux, composée de bâtimens d'exploitation et des pièces de terre et prairies ci-après désignées, savoir :

- 1. Un jardin n. 126 du cadastre, contenant 2 ares 25 cent.
2. Un autre jardin n. 128 du cadastre, contenant 2 ares 44 centiares.
3. Une PRAIRIE n. 129 du cadastre, contenant 58 ares.
4. Une PRAIRIE n. 130 du cadastre, contenant 80 ares 50 centiares.
5. Une PRAIRIE n. 131 du cadastre, contenant 25 ares 05 centiares.
6. Une PIÈCE DE TERRE n. 133 du cadastre, contenant 58 ares 50 centiares.

- 7. Une PRAIRIE n. 119 du cadastre, contenant 50 ares 10 centiares. Le tout ne formant qu'un ensemble.
8. Un PRÉ n. 106 du cadastre, contenant 29 ares 11 cent.
9. Un PRÉ n. 104 du cadastre, contenant 48 ares 54 cent. Cette ferme est exploitée par le sieur Servais Colson dit Nombomb.

7me. lot. Une PRAIRIE située même commune n. 91 du cadastre, contenant 57 ares 86 centiares.

8me. lot. Une PRAIRIE même commune n. 138 et 139 du cadastre, contenant 67 ares 80 centiares.

9me. lot. Une PRAIRIE même commune n. 144 du cadastre, contenant 45 ares 50 centiares.

10me. lot. Une PRAIRIE située commune de Retinne n. 222 et 226 du cadastre, contenant 64 ares 08 centiares, la portion n. 226 n'est séparée du 4me. lot que par un ruisseau qui forme la limite des communes d'Ayeneux et de Retinne.

11me. lot. Un PRÉ situé sur les communes d'Ayeneux et de Retinne, portant sur Retinne le n. 221 du cadastre, et sur Ayeneux le n. 145, ne formant qu'un ensemble et contenant sur Retinne 25 ares 94 centiares, sur Ayeneux 10 ares 79 centiares.

12me. lot. COMMUNE D'OLNE. Un PRÉ commune d'Olne, contenant 42 ares 75 centiares, portant le n. 527 du cadastre, joignant au chemin de Hoteux.

15me. lot. Une PIÈCE DE TERRE commune d'Olne, contenant 1 hectare 50 ares 90 centiares, portant le n. 529 du cadastre et joignant le pré ci-dessus désigné. Les 6me. inclus 15me. lots sont exploités par le sieur Servais Colson.

14me. lot. COMMUNE D'AUBEL. Une PRAIRIE située commune d'Aubel, en lieu dit Hais-treux, portant le n. 409 du cadastre, et contenant 87 ares 20 centiares.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^r RENOU, notaire, rue du Pot d'Or, dépositaire des titres et du plan des propriétés à vendre.

A VENDRE Expropriation Forcée

Une maison enseignée du Café du Grand-Soleil, avec petit bâtiment, fournil, cour et un jardin entouré de hayes et mur, le tout formant un ensemble, situé à Grivegnée, tenant du devant à la grande route, derrière à Boulanger, du côté de Liège à Vignoul, du côté de Chênée à la veuve Thomsin, est occupé et exploité par les époux Wery, partie saisie; cette maison est bâtie en pierres de taille, briques et couverte en ardoises, sa façade extérieure présente au rez-de-chaussée une porte et trois fenêtres, au premier étage quatre fenêtres et au deuxième étage quatre fenêtres; le petit bâtiment et le fournil sont construits en briques et couverts en tuiles bleues, ils contiennent avec ladite maison et cour, une superficie d'environ neuf ares, cinquante-huit centiares; le jardin contient une superficie d'environ sept ares, trente centiares.

Ces immeubles sont situés comme il est dit ci-dessus en la commune de Grivegnée, canton de l'est de la ville de Liège, arrondissement judiciaire du tribunal civil de première instance, séant à Liège, et premier arrondissement de la province de ce nom: ils ont été saisis à la requête de Lambert-Nicolas Mottard, négociant, domicilié à Liège, sur 1. Ferdinand Wery, 2. et sur Jeanne Douffet, son épouse, négocians, domiciliés en ladite commune de Grivegnée, par procès-verbal du seize avril mil huit cent trente-neuf, enregistré le lendemain, dressé par Mathieu-Louis Lemoine, huissier près ledit tribunal civil de première instance, séant à Liège, y patenté et y demeurant, ledit huissier muni d'un pouvoir spécial, à cet effet, suivant acte sous seing-privé, en date du 29 mars 1839, enregistré à Liège le lendemain.

Copie entière dudit procès-verbal de saisie a été remise, le seize avril mil huit cent trente-neuf et avant son enregistrement à M. Hubert Wilmette, échevin de ladite commune de Grivegnée, lequel a visé l'original. Une deuxième copie entière dudit procès-verbal de saisie a aussi été remise le même jour seize dudit mois d'avril 1839, et avant son enregistrement, à M. Henri Fressart, greffier de la justice de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, lequel a aussi visé l'original.

PLOMBAGE DES

DENTS CARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCEDANUM, PERTES DE DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale: Mallan et fils, n^o 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles de Liège et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnemens très-importans dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GATÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCEDANUM, qui dans quelques secondes se rendent en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvenient. Le caractère particulier de cet ÉMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature. La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement dis-

tinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvenient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les traits du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés, M. J. MALLAN raffermir les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de Tartres, Scorbut ou Affections mercurielles des Gencives.

On peut se procurer son Traité sur les Dents, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN sera à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine, chez M. GUINOTTE, confiseur-liquoriste, place St.-Lambert, n^o 605, où l'on pourra le consulter, les mercredis de 11 à 5 heures et les jeudis de 8 à 5 heures de relevée.

Ledit procès-verbal de saisie a été transcrit littéralement au bureau des hypothèques, établi à Liège, le dix-huit avril mil huit cent trente-neuf, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le 1er mai suivant.

La première publication ou lecture du cahier des charges, pour parvenir à la vente forcée desdits immeubles est fixée et aura lieu à l'audience publique des criées dudit tribunal civil de première instance, séant à Liège, au palais de justice, le deux juillet mil huit cent trente-neuf, à neuf heures et demie du matin.

M^r Jean-Denis Goyens, avoué, demeurant rue Basse-Sauvinière, n^o 802-15, à Liège, y patenté pour 1839, art. 627, est constitué et occupe sur ladite saisie pour ledit saisissant, qui élit domicile en ladite demeure dudit avoué.

(Signé) GOYENS, avoué.

Je soussigné commis-greffier au tribunal civil de première instance, séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné. — Fait à Liège, le trois mai mil huit cent trente-neuf.

(Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le trois mai 1800 trente-neuf, folio 15, case 3, reçu pour enregistrement trois francs 40 centimes, pour rédaction un franc 35 centimes; total avec les additionnels six francs quinze centimes. Le receveur (Signé) DE HARLEZ, GOYENS, avoué.

Après les trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire a été faite le vingt-deux octobre 1800 (trente-neuf), et l'ADJUDICATION DÉFINITIVE est fixée et aura lieu à l'audience publique des criées du dit tribunal civil de 1^{re} instance séant à Liège, le TRENTE-UN DECEMBRE mil huit cent trente-neuf, à neuf heures et demie du matin, sur la mise à prix de quatre mille francs, montant de l'adjudication préparatoire.

(Signé) GOYENS, avoué.

A VENDRE.

1^o Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.

2^o DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St Denis, n. 657.

BOURSES.

Table with columns for Paris, Le 24 Octobre, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Amsterdam, Le 24 Octobre, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, Le 25 Octobre, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for various locations (Amsterdam, London, etc.) and their exchange rates.

BULLETIN DE BOURSE DU 25. La rente espagnole, en l'absence des cours de Paris et de Londres, s'est un peu relevée aujourd'hui: elle a été négociée de 25 5/8 à 5/4 et P en octobre et 27 1/4 à 5/8 en novembre. Les primes ont été assez recherchées à courte échéance.

Table with columns for Bruxelles, Le 25 Octobre, listing various financial instruments and their values.

VIENNE, LE 16 OCTOBRE. Métalliques 4 p. c. — Actions de la Banque 1545. Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.